

Synthèse définitive des questions importantes et programme de travail pour la révision du SDAGE



■	-----Introduction	3
1	----- Quels sont les principes posés par la directive européenne “cadre sur l’eau” ?	4
2	----- Que disent le SDAGE 2010-2015 de Guadeloupe et le programme de mesures ?	6
3	----- Quelles sont les questions importantes identifiées ?	7
4	----- Quel est notre programme de travail pour l’élaborat ion du SDAGE 2016-2021?	16
■	----- Annexes	17



INTRODUCTION

*Grand-Rivière
Vieux-Habitants*



Dans le cadre de la révision du Shéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux de Guadeloupe (SDAGE) 2010-2015, le comité de bassin a consulté le public du 1er novembre 2012 au 30 avril 2013 sur la base de la synthèse provisoire des questions importantes du bassin validé en septembre 2012 et d'un questionnaire mis à leur disposition.

Les questions importantes reflètent les principaux thèmes identifiés en matière de préservation, de reconquête et de gestion des milieux aquatiques au sein du bassin hydrographique de la Guadeloupe. Le SDAGE révisé devra y répondre afin d'adapter nos politiques et progresser vers le bon état des masses d'eau qui est l'un des objectifs fixés par la directive européenne cadre sur l'eau.

La consultation du public et des institutionnels visait donc à recueillir leurs observations sur les grands enjeux de l'eau en Guadeloupe, le programme et le calendrier de travail pour la révision du SDAGE 2010-2015.

Le présent document intitulé " synthèse définitive des questions importantes et programme de travail pour la révision du SDAGE" reprend les éléments de la synthèse provisoire en y intégrant les résultats de la consultation du public et des partenaires institutionnels.

Son contenu a été adopté par le comité de bassin en novembre 2013. Il permettra de bâtir ensemble le SDAGE 2016-2021 c'est à dire la politique de l'eau que nous souhaitons pour notre bassin sur cette période.

L'avis du public sera de nouveau requis lors de la consultation sur le projet de SDAGE 2016-2021 prévue du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015.



*Anse-à-la-Gourde
Saint-François*

1 Quels sont les principes posés par la directive européenne “cadre sur l’eau”?

La Directive Cadre Européenne sur l’eau (DCE) définit à l’échelle de l’union européenne un cadre pour la gestion et la protection de la ressource en eau par bassin hydrographique. Afin de mettre en œuvre cette politique communautaire, chaque pays membre doit établir un plan de gestion de l’eau en choisissant les outils les plus adaptés à son contexte.

En France, cet outil de gestion est le Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). C’est un document stratégique adopté pour une période de 6 ans. Il constitue une sorte de pierre angulaire dans toutes décisions en matière de politique de l’eau.

1. 1. LES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX DE LA DIRECTIVE CADRE SUR L’EAU

Rappelons que la DCE fixe 4 objectifs environnementaux pour l’ensemble de la ressource en eau (en l’occurrence cours d’eau, eaux côtières, eaux souterraines). Ces objectifs sont les suivants :

- **ne pas détériorer la qualité des eaux** ou prévenir toute dégradation supplémentaire des écosystèmes aquatiques,
- **atteindre le bon état des eaux** de surface et des eaux souterraines en 2015,
- **réduire progressivement les rejets** de substances prioritaires et supprimer les rejets de substances dangereuses prioritaires,
- **respecter les objectifs spécifiques** dans les zones protégées (zones dans lesquelles s’appliquent des directives européennes spécifiques). En Guadeloupe, sont concernées les zones désignées comme sensibles vis-à-vis des rejets d’eaux usées domestiques et industrielles, et en cohérence avec le code de la santé publique, les zones de captage d’eau potable, les eaux de baignades et les zones de loisirs nautiques.

Les objectifs de bon état des eaux correspondent pour les eaux de surface (cours d’eau et eaux côtières) à un bon état écologique et chimique, et pour les eaux souterraines à un bon état chimique et quantitatif (équilibre entre les prélèvements et la capacité de renouvellement des nappes souterraines).

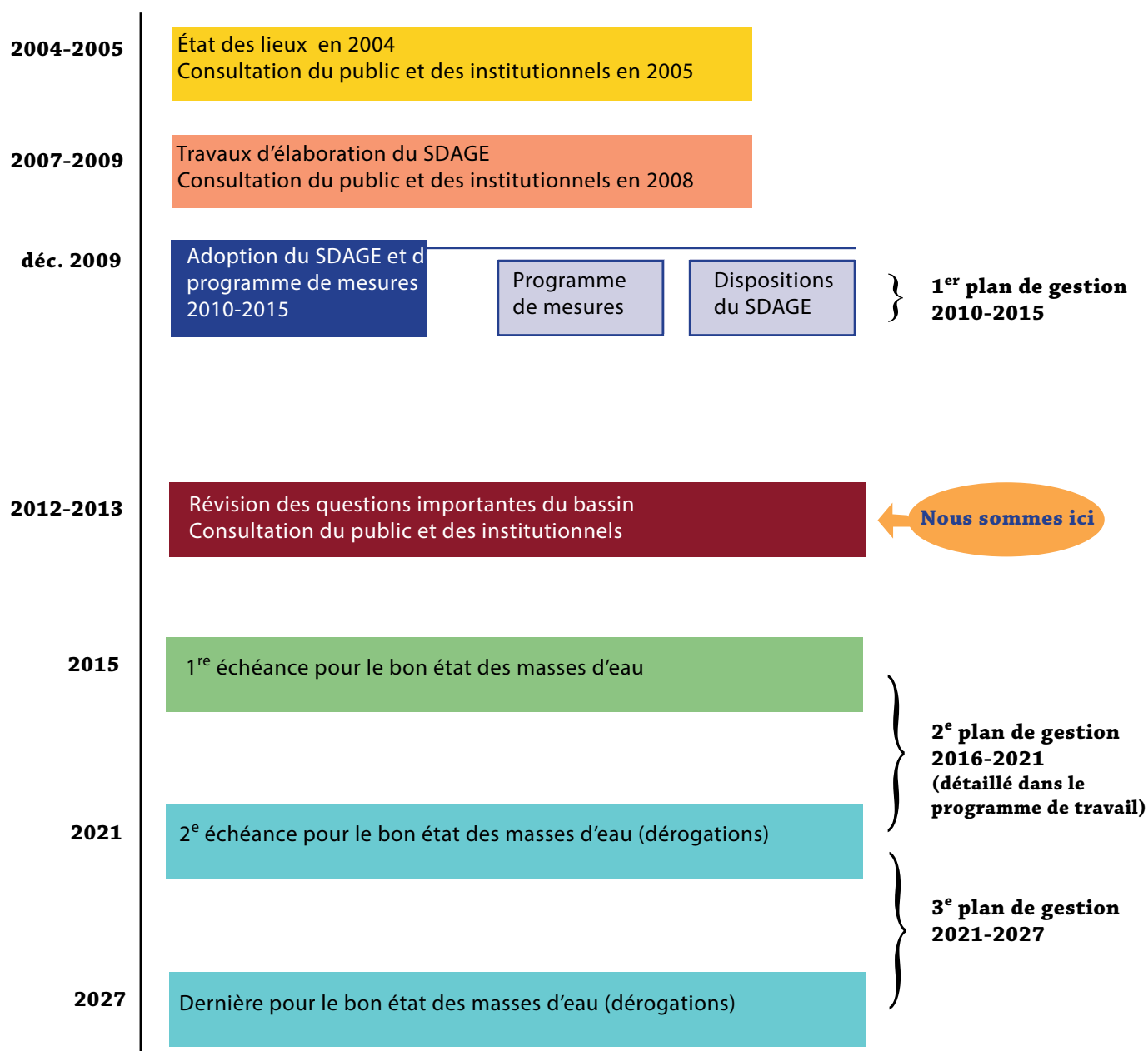
Ces objectifs doivent être atteints au plus tard le 22 décembre 2015. Toutefois, la directive prévoit des reports d’échéance ou des dérogations jusqu’en 2027 pour des raisons de coûts disproportionnés du programme de mesures et du délai de réalisation de certaines actions.

1. 2. LE PROCESSUS ET LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DE LA DIRECTIVE CADRE SUR L’EAU

La directive cadre sur l’eau organise la gestion de l’eau selon des cycles de six ans. Chaque cycle comprend :

- la **réalisation d’un état des lieux** des masses d’eau afin d’évaluer leur état initial,
- l’**élaboration d’un programme de surveillance** afin de suivre l’évolution de l’état des masses d’eau,
- la **réalisation d’un plan de gestion** qui définit les objectifs et d’un programme de mesure associé déterminant les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs,
- l’**établissement d’un bilan** à mi parcours du programme de mesures.

Processus et calendrier de mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau



En application de cette directive, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) doit être renouvelé tous les six ans.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Guadeloupe actuellement en vigueur porte sur la période 2010-2015. Le prochain couvrira donc la période 2016-2021 et devra être notifié à la commission européenne au plus tard le 22 décembre 2015.

Que disent le SDAGE 2010-2015 de Guadeloupe et le programme de mesures ?

2. 1. LES ENJEUX DU SDAGE 2010-2015

Le SDAGE 2010-2015 a été élaboré et adopté par le comité de bassin de la Guadeloupe puis approuvé par le préfet le 30 novembre 2009, à partir des questions importantes sur la gestion de l'eau en Guadeloupe identifiées en 2005. Ce travail a débouché sur une identification des objectifs suivants :

- **restaurer le fonctionnement biologique des milieux aquatiques,**
- **préserver et reconquérir la qualité des eaux vis-à-vis des pesticides d'origine agricole,**
- **réduire les «macro pollutions»,**
- **satisfaire les usages et préserver la ressource en eau,**
- **garantir une meilleure préservation de la qualité de la ressource utilisée pour l'eau potable,**
- **améliorer la connaissance des écosystèmes aquatiques pour une meilleure gestion,**
- **protéger les personnes et les biens contre les risques d'inondation,**
- **asseoir la place de l'Office de l'Eau,**
- **assurer une meilleure gestion de la ressource en eau potable et tendre vers une harmonisation du prix de l'eau.**

Ces enjeux ont été déclinés en 8 orientations fondamentales et 113 dispositions.

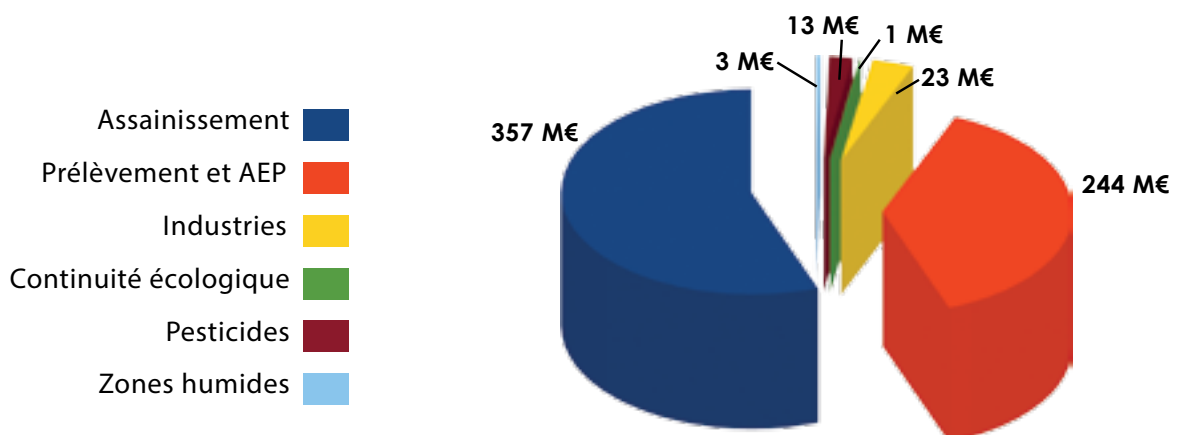
2. 2. LE COÛT DU PROGRAMME DE MESURES

Le coût du programme a été estimé à 360 millions d'euros sur la période 2010-2015 et à 642 millions d'euros sur la période 2010-2027.

Le SDAGE a mis en évidence le retard des infrastructures d'assainissement et d'eau potable en Guadeloupe et la nécessité de réaliser ces travaux. Ces interventions auront un impact direct sur l'amélioration de la qualité des eaux côtières et des cours d'eau.

Pour la période 2010-2015, 90% du montant des investissements concernent les travaux d'assainissement des eaux usées domestiques (amélioration des stations d'épuration, extension des réseaux d'assainissement, suppression des mini stations d'épuration) et les travaux de gestion quantitative de la ressource en eau (rénovation d'usines de traitement d'eau potable, réhabilitation des réseaux d'eau potable, réalisation de nouveaux captages...).

D'autres investissements s'attachent à lutter contre la pollution par les pesticides, à réduire les pollutions industrielles, à protéger les zones humides, et enfin à maintenir ou restaurer la continuité écologique des cours d'eau.



2. 3. LES OBJECTIFS DE QUALITÉ DES MILIEUX AQUATIQUES FIXÉS DANS LE SDAGE 2010-2015 ET LE DISPOSITIF DE SUIVI

Sur le bassin Guadeloupe, 64 masses d'eau ont été définies. Elles correspondent à des portions de cours d'eau, d'eaux côtières et d'eaux souterraines.

Pour évaluer et suivre l'évolution de la qualité de ces masses d'eau, un réseau de surveillance de la qualité des cours d'eau, des eaux littorales et des nappes souterraines a été développé à partir de 2007.

Ce réseau est composé de 30 stations de surveillance pour le suivi des cours d'eau et les eaux côtières, et de 20 stations pour le suivi des nappes souterraines.

Lors de l'élaboration du SDAGE 2010-2015, l'état des lieux des masses d'eau a mis en évidence les résultats suivants :

Sur les 47 masses d'eau de type "cours d'eau", 29 présentent un risque de non atteinte du bon état en 2015 (voir annexe 3)

Sur les 11 masses d'eau de type «eaux côtières», 4 présentent un risque de non atteinte du bon état en 2015 (voir annexe 4)

Sur les 6 masses d'eau de type «eaux souterraines», 1 présente un risque de non atteinte du bon état en 2015 (voir annexe 5)

Les 34 masses d'eau à risque de non atteinte du bon état (RNABE) font aujourd'hui l'objet d'un suivi effectué à partir de 25 stations de contrôle opérationnel. L'objectif de ce contrôle est d'évaluer l'efficacité des actions mises en œuvre dans le cadre du SDAGE.

En outre, le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine comprend la surveillance de 61 captages alimentant 54 stations de traitement et 61 unités de distribution d'eau.

3 Quelles sont les questions importantes identifiées ?

L'identification des questions importantes pour ce deuxième cycle intervient en 2012, soit à mi-parcours de la mise en œuvre du SDAGE 2010-2015. Il s'agit dans le cadre de la présente consultation, d'actualiser les questions importantes en prenant en compte l'état d'avancement du programme de mesures actuel et en élargissant la réflexion aux évolutions réglementaires, institutionnelles, sociales et scientifiques intervenues depuis 2005.

3. 1. CONTEXTE ACTUEL

La révision des questions importantes s'inscrit dans un contexte qui a évolué par rapport à 2005, notamment :

- la promulgation de la **loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA)** de 2006,
- les **deux lois du Grenelle de l'environnement** de 2009 et 2010 renforçant de nombreuses démarches environnementales : Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCAE), Stratégie Nationale du Développement Durable (SNDD), stratégie nationale pour la biodiversité (SNB),
- l'adoption en 2007 de la directive relative à l'évaluation et la gestion des risques inondation dite "**directive inondation**" qui a pour ambition d'instaurer une politique intégrée de gestion des risques d'inondation partagée par l'ensemble des acteurs,
- les impacts probables du **changement climatique** qui nécessitent une adaptation des politiques publiques,
- la **crise financière** qui entraîne un fort ralentissement de l'économie et affecte l'ensemble des acteurs et usagers de l'eau,
- la **crise de 2009** en Guadeloupe qui a abouti à un protocole d'accord entre les parties concernées dans lequel figurait un point sur la gestion de l'eau,

- l'affirmation du rôle l'**Office de l'eau Guadeloupe** avec la mise en œuvre d'une solidarité financière à l'échelle du bassin de la Guadeloupe depuis 2008, la prise en charge de la surveillance des masses d'eau de surface et souterraine depuis 2009, le développement de programmes de formation depuis 2010, le déploiement de son rôle de conseil et d'accompagnement auprès des collectivités par la création de son service d'appui technique en eau milieux aquatiques et assainissement (SATEMAA) en 2011,
- les **orientations du Comité interministériel pour l'outre mer (CIOM)** qui a permis la création en 2012 d'une agence technique rattachée à l'Association des Maires de Guadeloupe pour apporter une ingénierie d'appui aux collectivités locales en particulier dans les domaines de l'eau et de l'assainissement,
- une attention plus soutenue pour de nouveaux enjeux aujourd'hui mieux identifiés (**polluants émergents, substances dangereuses,...**),
- le **nouveau schéma de coopération intercommunale** validé fin 2011,

Toutes ces évolutions ont été examinées le 18 septembre 2012, lors d'un séminaire dédié aux acteurs de l'eau.

3. 2. PRESENTATION DES QUESTIONS IMPORTANTES

Une première série de questions a été établie en juillet 2012 par le Secrétariat Technique de Bassin mettant en perspective les enjeux de 2005 avec ces éléments de contexte nouveaux. Les débats du séminaire du 18 septembre 2012 ont conclu sur l'émergence de 4 grands thèmes relatifs à la gestion de l'eau :

- anticiper pour mieux s'adapter au changement climatique,
- replacer la gestion de l'eau dans l'aménagement du territoire,
- garantir la qualité de la ressource en eau, notamment vis-à-vis des pesticides et autres polluants pour satisfaire l'ensemble des usages,
- améliorer la gouvernance dans le domaine de l'eau.

THEME 1



Anticiper pour mieux s'adapter au changement climatique

Les travaux conduits dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) ont largement alimenté la réflexion.

Contexte et problématique

Les impacts probables du changement climatique semblent aujourd'hui mieux identifiés même si les données diffèrent selon les spécialistes. Pour le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution de Climat (GIEC), le niveau de la mer s'élèverait de 0,35m et la température augmenterait de un degré. Pour Météo France, ces valeurs passent à 0,82m pour le niveau de la mer et 6 degrés pour la température à l'horizon 2070. Avec un recul des précipitations de -12% attendu à l'horizon 2100, l'eau risque de devenir une ressource plus rare et plus difficile d'accès.

Anticiper le changement climatique c'est se poser la question suivante :



Comment prendre en compte les contraintes du changement climatique dans la gestion quantitative de la ressource en eau ?

En matière de gestion quantitative, les données disponibles nous livrent des informations qui illustrent la diversité des usages et la pression exercée sur la ressource :

- 75% des volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel sont utilisés pour l'eau potable, environ 20% pour l'irrigation et 5 % pour les activités industrielles,
- alors que la ressource mobilisée se trouve principalement sur la Basse-Terre, les usages concernent l'ensemble de la Guadeloupe avec une part importante pour la Grande Terre,
- la demande en eau est plus forte pendant le carême alors que le débit des cours d'eau diminue et que le volume mobilisable est au plus bas. Cette baisse du volume mobilisable de la ressource en eau couplée à la vétusté des installations sont à l'origine de fréquentes périodes de coupure d'eau dans les communes des Grands Fonds, du Nord Grande Terre et du Sud Basse-Terre,
- les volumes disponibles pour l'irrigation en Grande Terre sont insuffisants,
- dans les communes de Guadeloupe, l'approvisionnement en eau potable fait appel à des ressources en eaux superficielles et souterraines. Dans la collectivité de Saint-Martin, les eaux littorales sont utilisées par dessalement avant d'être distribuées à la population,

Au delà des difficultés d'ajustement de l'offre à la demande en matière d'approvisionnement en eau, des paramètres techniques accentuent la fragilité du dispositif. Ils se traduisent par :

- un faible rendement des réseaux d'adduction et de distribution car les conduites sont vétustes,
- des volumes de stockage d'eau actuels qui ne permettent pas une autonomie suffisante,
- une interconnexion des réseaux permettant la sécurisation de l'alimentation en eau potable insuffisante.

En matière de qualité de l'eau, le risque d'intrusion d'eau salée dans la nappe de Grande Terre pourrait s'accroître avec le changement climatique et dégrader la qualité de ces nappes souterraines. Ce phénomène fait actuellement l'objet d'investigation menée par le Bureau des Recherches Minières et Géologiques (BRGM).

Par ailleurs, le milieu littoral et marin est dégradé comme en témoigne notamment l'altération de certaines formations coralliennes sur plusieurs secteurs de l'île. Outre les pressions liées à l'activité humaine, la menace sur ces écosystèmes s'accroît du fait de l'évolution du changement climatique.

Afin de mieux appréhender les effets du changement climatique, l'Etat, la Région et l'ADEME ont élaboré un projet de Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Energie (SRCAE) pour le territoire de Guadeloupe. Le SDAGE à venir devra reprendre à son compte les conclusions de ce travail et les traduire dans son futur programme de mesures.

Synthèse des enjeux

Anticiper pour mieux s'adapter au changement climatique représente un véritable enjeu pour notre territoire. Il s'agit, en cohérence avec le projet de Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie, d'adapter la politique territoriale de l'eau en Guadeloupe en prévision du dérèglement climatique pour **Garantir l'accès à l'eau pour tous en quantité et qualité suffisante.**

Des pistes d'action sont identifiées dans le SRCAE, notamment :

- l'anticipation et le renforcement des solutions de stockage de la ressource disponible sur l'ensemble du territoire en prenant en compte la préservation des milieux et des espèces (continuité écologique, débit minimum biologique),
- l'amélioration, l'entretien, la remise à niveau et la réhabilitation des équipements de production et de traitement des eaux devant assurer une meilleure qualité et une meilleure disponibilité de la ressource en eau,
- la rationalisation des usages et de la demande en eau aux fins d'encourager une gestion durable de la ressource en eau,
- l'adaptation des équipements aux besoins.



Replacer la gestion de l'eau dans l'aménagement du territoire

Contexte et problématique

“Replacer la gestion de l’eau dans l’aménagement du territoire” en trouvant plus de cohérence dans la traduction des différentes politiques sectorielles, d’aucuns diront que cette idée semble couler de source comme une évidence.

La singularité du territoire Guadeloupéen en prise avec de multiples contraintes et atouts nécessite la mise en œuvre d’une gestion intégrée des politiques publiques (eaux, biodiversité terrestre et marine, santé, risques naturels, urbanisme, enjeux littoraux,...). Au regard de la multiplicité et de la diversité des démarches engagées, une cohérence doit émerger.

Elle trouve sa traduction dans les questionnements suivants :



Comment articuler le Schéma d'Aménagement Régional (SAR), le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) et le futur schéma régional de cohérence écologique avec le SDAGE 2016-2021 ?

Comment poursuivre la mise en œuvre des actions entreprises dans le SDAGE 2010/2015 sur le milieu marin ?

Comment poursuivre la mise en œuvre des actions entreprises dans le SDAGE 2010/2015 en prenant en compte la directive inondation ?

Ces questions ont déjà trouvé de manière partielle leur traduction dans le SADGE 2010-2015 dans le cadre des orientations “ restaurer le fonctionnement biologique des milieux aquatiques”; “réduire les rejets et améliorer l’assainissement” et “prévenir les risques inondations”.

Elles traduisent le constat établi sur le fonctionnement biologique des milieux aquatiques :

- le réseau hydrographique est essentiellement développé sur la Basse-Terre, or la présence d’obstacles comme les prises d’eau et les seuils limite la montaison et le développement de la faune aquatique. La continuité écologique des espèces ne peut donc être assurée et ces milieux aquatiques se trouvent appauvris en terme de biodiversité,
- les travaux d’enrochement des berges, de recalibrage des cours d’eau en Guadeloupe sont surtout réalisés pour réduire les conséquences des inondations et l’érosion des terres riveraines (habitations proches des cours d’eau). L’impact de ces travaux (souvent ponctuels à l’échelle des masses d’eau) sur les milieux aquatiques est peu connu. Néanmoins, le principe de non détérioration de l’existant est un objectif à part entière de la directive cadre sur l’eau. Ce principe s’impose à tous les travaux qui impactent la morphologie des cours d’eau,
- les zones humides présentent un intérêt vis-à-vis des aspects quantitatifs et qualitatifs (rôle de filtration) de la ressource en eau et ont souvent une forte valeur biologique. Or, fréquemment soumises à des pressions anthropiques, en particulier les forêts marécageuses et mangrove du littoral, elles sont souvent détruites et remblayées.

Les orientations du SDAGE 2010-2015 portent également sur la nécessaire réduction des rejets et l'amélioration de l'assainissement, en dressant le constat suivant :

- un retard dans la mise en conformité des systèmes d'assainissement,
- un développement de l'urbanisation et des infrastructures qui augmentent les phénomènes de pollution liés au ruissellement par temps de pluie,
- la subsistance de nombreuses micro stations d'épuration peu ou pas entretenues et souvent saturées,
- de nombreuses installations autonomes inadaptées à un traitement approprié des eaux usées,
- certaines activités industrielles nécessitent d'optimiser leur fonctionnement et diminuer leurs niveaux d'émission de polluants vers les milieux aquatiques.

Enfin en matière de prévention du risque inondation, les avancées sont notables :

- toutes les communes de la Guadeloupe ainsi que la collectivité de Saint-Martin ont un plan de prévention des risques naturels approuvés,
- en application de la directive inondation, une évaluation préliminaire du risque inondation (EPRI) sur le bassin Guadeloupe a été réalisée en janvier 2012.

Une politique de gestion du trait de côte (érosion) devrait également voir le jour à partir de 2013.

Il s'agit pour le futur SDAGE d'opérer une meilleure intégration des différentes politiques publiques de planification aujourd'hui développées. Tous ces enjeux doivent trouver au final une traduction cohérente dans les documents d'urbanisme et de planification locaux (SAR-SMVM, SCOT, PLU).

Synthèse des enjeux

Afin de rendre plus efficace l'action programmée des acteurs de l'eau, le futur SDAGE devra veiller à maintenir une cohérence avec les différentes politiques publiques développées sur le territoire.

Sans prétendre à l'exhaustivité, certaines démarches de planification sont aujourd'hui abouties ou en projet telles que le Schéma d'Aménagement Régional (SAR), le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM), le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE), le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE), le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Touristique (SRADT) et son plan nautisme, le schéma des ports, les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH), les Plans de Déplacements Urbains (PDU), les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), les Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN), le Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI), schémas directeurs assainissement, etc.).

Toutes ces démarches doivent être prises en compte au travers des questions suivantes :



Comment assurer la mise en cohérence des documents de planification et d'aménagement au travers du SDAGE afin de garantir leur mise en œuvre effective au bénéfice de la gestion de l'eau et de la protection vis-à-vis du risque inondation ?

Comment mieux articuler la politique de l'eau déclinée par le SDAGE avec les autres politiques publiques (agriculture, énergie, santé, transport, urbanisme, risques naturels, littoral,...) ?

Comment délimiter et caractériser, en terme d'intérêt écologique, de fonctionnalité (risque inondation, protection contre l'érosion côtière (mangrove, barrière corallienne), gestion quantitative de la ressource,...), les milieux aquatiques dans toute leur diversité ?



Garantir la qualité de la ressource en eau, notamment vis-à-vis des pesticides et autres polluants, pour satisfaire l'ensemble des usages

Contexte

La pollution diffuse en Guadeloupe est constituée principalement de métaux lourds et de produits phytopharmaceutiques (pesticides en particulier).

Presque tous les milieux naturels sont concernés. La pollution touche les sols, les nappes phréatiques, les rivières, les canaux, les sédiments marins et la mer avec des variations géographiques et spatiales importantes.

Les espèces animales et végétales (sauvages, élevées ou cultivées) sont sensibles à une contamination à des niveaux et des degrés variables.

Les études montrent que le degré de pollution des milieux est contrasté spatialement sur le territoire :

- le sud Basse-Terre (de Petit-Bourg à Baillif) : Les masses d'eaux souterraines et les eaux superficielles sont nettement polluées essentiellement par le Chlordécone et d'autres pesticides,
- le nord Basse-Terre (de Vieux-Habitants à Baie-Mahault). A l'exception de la partie aval de la Grande Rivière à Goyave, les cours d'eau sont faiblement pollués.
- la Grande-Terre et Marie-Galante : la pollution de la nappe est faible. Mais la prudence et la vigilance sont recommandées face aux risques d'intrusions salines et à la pollutions par les nitrates notamment.

Stratégie actuelle

“Préserver et reconquérir la qualité des eaux vis-à-vis des pesticides d'origine agricole” et “garantir une eau potable de qualité”, sont deux enjeux importants identifiés lors de l'état des lieux du bassin établi en 2005. Des actions sont engagées par la mise en oeuvre des plans Chlordécone et Ecophyto.

Dans la continuité du plan précédent, le plan Chlordécone II actuellement en chantier, a pour objectif principal de réduire l'exposition des populations à la Chlordécone.

Quant au plan Ecophyto 2018, il vise à réduire de 50% l'usage des pesticides au niveau national dans un délai de 10 ans.

Les actions réalisées dans le cadre de l'exécution de ces 2 plans ont pour cible :

- la connaissance et le suivi de la pollution des milieux et de la contamination des espèces,
- la communication, l'éducation et la formation en direction des agriculteurs et des utilisateurs de jardins familiaux,
- la protection de la ressource en eau en protégeant les captages,
- la réglementation relative à la prévention des risques sanitaires,
- la recherche et l'expérimentation de solutions alternatives aux pesticides.

Synthèse des enjeux

L'enjeu est d'ordre sanitaire. Il se traduit par la formulation suivante :



Quelle stratégie mettre en place pour protéger la santé de la population durablement ?

Corrélées à cet enjeu principal, **la connaissance** (suivi de la qualité de l'eau et de la contamination), **l'information et la transparence dans la communication** doivent guider l'action de l'ensemble des acteurs.

Préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques, sécuriser la ressource vis-à-vis des pollutions, impliquent la poursuite des actions engagées dans le SDAGE 2010-2015, notamment la mise en place de périmètres de protection des captages.

La notion de temps (temps court des analyses, temps long des suivis, temps long de la contamination, temps de la vie des habitants, temps de la mémoire de l'utilisation des sols, temps de la rémanence des molécules, temps long des projets), doit guider l'action des politiques déployées.

THEME 4



Améliorer la gouvernance dans le domaine de l'eau

Contexte et problématique

Plusieurs entités sont en charges de l'eau potable et de l'assainissement :

- 12 services publics d'alimentation en eau potable,
- 12 services publics d'assainissement collectifs,
- 18 collectivités réglementairement compétentes pour la mise en place des services publics d'assainissement non collectif,
- 1 autorité territoriale dans la fourniture d'eau brute (le Conseil Général).

Toutes ces structures doivent définir un niveau de service prenant en compte le principe suivant: "l'eau est une ressource **gratuite** qui appartient au patrimoine collectif, c'est-à-dire à chacun en fonction de ses besoins".

Toutefois, l'exploitation de la ressource et son traitement ont un coût, car nous exigeons :

- une eau de **qualité**
Pour cela, il faut procéder à des analyses physiques et chimiques, protéger les points de prélèvement, construire, surveiller et entretenir des usines d'eau potable.
- une eau **disponible en permanence**
Ce qui implique la construction ou la réhabilitation de réseaux, de réservoirs, de station de pompage ou de surpression.

Toutes ces installations nécessitent :

- la surveillance de la part de personnels spécialisés,
- la réalisation d'opérations d'entretien et de réparation,
- la gestion administrative du service.

Après usage, l'eau doit être traitée par le biais d'un service d'assainissement collectif ou non collectif. Les dépenses générées par ce service sont de nature analogues à celles d'un service de l'eau.

L'ensemble de ces services est financé par des recettes provenant de la facturation d'une taxe et redevance à l'utilisateur, et des subventions publiques.

L'analyse du Schéma Départemental Mixte Eau et Assainissement (SDMEA) montre une disparité des prix de l'eau et redevances de l'assainissement en Guadeloupe. Ces écarts de prix sont à relier à la facilité d'accès à la ressource, aux efforts d'investissement, à l'entretien, à la remise à niveau et l'extension des infrastructures, etc.

On peut estimer que le coût d'investissement dans le domaine des services assainissement et eau à l'horizon 2030 est respectivement de l'ordre 555 millions d'euros pour l'assainissement, 994 millions d'euros pour la ressource (source Schéma Départemental Mixte Eau et Assainissement ou SDMEA).

Ces besoins sont à mettre en perspective avec des ressources financières identifiées mais limitées, composées des fonds européens, des ressources du Plan pluriannuel d'investissement de l'Office de l'Eau, de la solidarité financière à l'échelle nationale apportée par l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques et des aides des collectivités locales).

Devant cette raréfaction des ressources financières, une réflexion sur le financement local de l'eau et de l'assainissement doit intervenir. Cette réflexion menée dans un cadre d'intercommunalité rénové (SDCI) doit répondre aux attentes de la population.

Ce constat amène plusieurs questions qui sont résumées ainsi :



Comment améliorer la gouvernance dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et des milieux aquatiques dans ce nouveau contexte ?

Comment poursuivre la réalisation des opérations d'infrastructure en eau potable et assainissement prévues dans les documents de planification dans un contexte de crise et de raréfaction des fonds publics ?

Synthèse des enjeux

La réflexion initiée par la disposition 3 du SDAGE 2010-2015 "Aller vers un regroupement des structures de production et de distribution d'eau potable et d'assainissement" et renforcée par le débat en cours sur l'intercommunalité (création des communautés d'agglomérations) est plus que jamais d'actualité.

L'eau est gratuite mais les services qui lui sont associés ont un coût bien réel, tel est le constat que l'on peut partager ! Dans un contexte de tarissement des sources de financement, la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance peut constituer une réponse au défi du maintien d'un service public de qualité en introduisant plus d'efficacité dans la gestion de l'eau potable et de l'assainissement.

Comment augmenter la qualité de service dans un cadre intercommunal en minimisant le coût pour l'utilisateur ?

La réflexion sur la gouvernance devra intégrer également :

- le volet "risque inondations",
- le volet "gestion des eaux pluviales",
- les milieux aquatiques.

Enfin, l'enjeu transversal à toutes les problématiques posées est la nécessité de renforcer et mieux adapter la communication à l'attention du grand public.

3. 3. LES GRANDS ENJEUX DE L'EAU DANS LE BASSIN DE GUADELOUPE

- **Améliorer la gouvernance** dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et des milieux aquatiques, notamment en :
 - poursuivant la réflexion et engageant les actions nécessaires pour aboutir au regroupement des structures de production et de distribution d'eau potable et d'assainissement,
 - confortant la place de l'office de l'eau dans l'appui à la mise en oeuvre de la politique de l'eau.
- **Renforcer et mieux adapter la communication** à l'attention du grand public.
- **Améliorer la connaissance** et définir des méthodes adaptées pour une meilleure gestion de nos écosystèmes aquatiques.
- Replacer la **gestion de l'eau dans l'aménagement du territoire**.
- Anticiper pour mieux **s'adapter au changement climatique**.
- **Assurer une mise en cohérence des différents outils** existants de planification de l'aménagement du territoire (schémas directeurs assainissement, PLU, SRCAE, SRCE, PPR, ...) au travers du SDAGE, afin de garantir leur mise en oeuvre effective au bénéfice de la gestion de l'eau et de la protection vis-à-vis du risque inondation.
- **Mettre en place une stratégie** pour garantir la qualité de la ressource en eau vis-à-vis des pesticides et autres polluants et protéger la santé de la population dans la durée.
- **Garantir une eau potable en quantité et qualité suffisantes**, en particulier vis-à-vis des pollutions diffuses.
- **Retrouver les équilibres écologiques, restaurer la biodiversité**, véritable patrimoine naturel.
- **Éliminer les substances dangereuses** dans l'eau.

Quel est notre programme de travail pour l'élaboration du SDAGE 2016-2021?

18 Septembre 2012

Réunion de concertation et d'échange avec les acteurs de l'eau sur les questions importantes du bassin, le calendrier et le programme de travail de préparation du SDAGE 2016-2021

25 septembre 2012

Pré-adoption par le Comité de bassin du calendrier, du programme de travail de préparation du SDAGE 2016-2021 et de la synthèse provisoire des questions importantes

Décembre 2012

Présentation du projet de bilan à mi-parcours du programme de mesures 2010-2015 au Comité de Bassin

1er Novembre 2012
au 30 avril 2013

Consultation du public et des partenaires institutionnels sur le calendrier, le programme de préparation du SDAGE 2016-2021 et la synthèse provisoire des questions importantes

2013

Révision de l'état des lieux des masses d'eau

Mai à Juillet 2013

Synthèse et analyse des résultats de la consultation publique

Décembre 2013

Adoption de la synthèse définitive des questions importantes, du calendrier et du programme de travail par le comité de bassin

2014

Préparation du projet de SDAGE et du programme de mesures 2016-2021

2014 – 2015

Consultation du public sur le projet de SDAGE et le programme de mesures 2016-2021

Fin 2015

Adoption du SDAGE 2016-2021 par le comité de bassin et approbation par le préfet coordonnateur de bassin

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE I	Glossaire
ANNEXE II	Le district hydrographique de la Guadeloupe
ANNEXE III	Masses d'eau cours d'eau
ANNEXE IV	Masses d'eaux côtières
ANNEXE V	Masses d'eaux souterraines
ANNEXE VI	avis et contribution des institutionnels
ANNEXE VII	Rapport sur les questions importantes, le calendrier et le programme de travail de révision du SDAGE
ANNEXE VIII	Délibération du comité de bassin
ANNEXE IX	Où consulter les documents?

*Cascade Paradis
Vieux-Habitants*

Bassin versant : surface d'alimentation d'un cours d'eau . Ainsi, chaque goutte de pluie qui tombe sur cette surface va rejoindre le cours d'eau soit par écoulement de surface le long des pentes soit par circulation souterraine après infiltration dans le sol. Les limites des bassins versants sont les lignes de partage des eaux superficielles.

Bassin hydrographique : C'est une zone qui regroupe plusieurs bassins versants.

La délimitation du bassin hydrographique de la Guadeloupe a fait l'objet d'un arrêté ministériel en date du 16 mai 2005. Il comprend les bassins versant de la Grande-Terre, de la Basse-Terre, des îles de la Désirade et de Marie-Galante, des collectivités d'outre-mer de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy.

Une **eau de surface** est **en bon état** lorsque son état écologique et son état chimique sont au moins "bons".

Le **bon état chimique d'une eau de surface** est atteint lorsque les concentrations en polluants ne dépassent pas les normes de qualité environnementales(c'est la concentration d'un polluant dans le milieu qui n edoit pas être dépassée, afin de protéger la santé humaine et l'environnement.

Une **eau en bon état écologique** est une eau qui permet une vie animale et végétale riche et variée. L'état écologique s'apprécie à partir de critères de qualité qui peuvent être de nature biologique (présence d'êtres vivants végétaux et animaux), hydromorphologiques (évolution des profils en long et en travers et du tracé en plan du cours d'eau)

Une **eau souterraine est en bon état** lorsque son état quantitatif et son état chimique sont bon

Le **bon état chimique d'une eau souterraine** est atteint lorsque les concentrations de polluants ne montrent pas d'effet d'entrée d'eau salée, ne dépassent pas les normes de qualité et n'empêchent pas d'ateindre le sobjetcifs pourles eaux de surface associées.

Le **bon état quantitatif d'une eau souterraine** est atteinte lorsque les prélèvements ne dépassent pas la capacité de renouvellement de la ressource disponible.

Comité de bassin : Les comités de bassin ont été institués en métropole par la loi n°64-1245 du16 décembre 1964. C'est la loi sur l'Eau de 1992 qui a étendu la création de ces comités de bassin aux départements d'Outre-Mer.

Le comité de Bassin de la Guadeloupe a été institué en 1995. Il rassemble 33 membres répartis au sein de 8 collègues représentant toutes les catégories d'usagers (Etat, Région, Département, collectivités et établissement de coopérations intercommuanles, les acteurs économiques industriels et agricoles, association de protection de l'environnement , de consommataures et de pêcheurs, agissant dans le domaine de l'eau. Il doit permettre le débat et la définition de façon concertée les grands axes de la politique de gestion de la ressource en eau et de protection des milieux naturels aquatiques, à l'échelle du grand bassin versant hydrographique. A ce titre , il est considéré comme le "parlement de l'eau".

Il assure le pilotage le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux ainsi que sa révision. Il est assisté par un Secrétariat Technique de Bassin (STB) composé de l'Office de l'Eau Guadeloupe et de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

District hydrographique : Zone terrestre et maritime composée d'un ou plusieurs bassins hydrographiques ainsi que des eaux souterraines et côtières associées.Le distrctit hydrographique est , selon la DCE , l'unité principale pour la gestion de l'eau . Ainsi, pour chaque district doivent être établis un état des lieux, un programme de surveillance, un plan de gestion, et un programme de mesures.

Le district hydrographique de Guadeloupe est composé du bassin hydrographique de Guadeloupe ainsi que des masses d'eau souterraines et côtières qui lui sont associées.

Eaux côtières : Eaux de surface situées entre la ligne de base servant pour la mesure de la largeur des eaux territoriales et une distance d'un mille marin (soit 1852m)

Eaux de surface : Toutes les eaux qui stagnent à la surface de l'écorce terrestre . Elles sont composées d'une part des eaux intérieures (cours d'eau, plan d'eau, canaux, réservoirs), à l'exception des eaux souterraines et d'autre part des eaux côtières et des eaux de transition.

Dans le SDAGE 2010-2015 de Guadeloupe , les eaux de surface considérés sont les cours d'eau et eaux côtières

Eaux souterraines : Toutes les eaux se trouvant sous la surface du sol en contact direct avec le sol ou le sous -sol et qui transigent plus ou moins rapidement dans les fissures et les pores du sol.

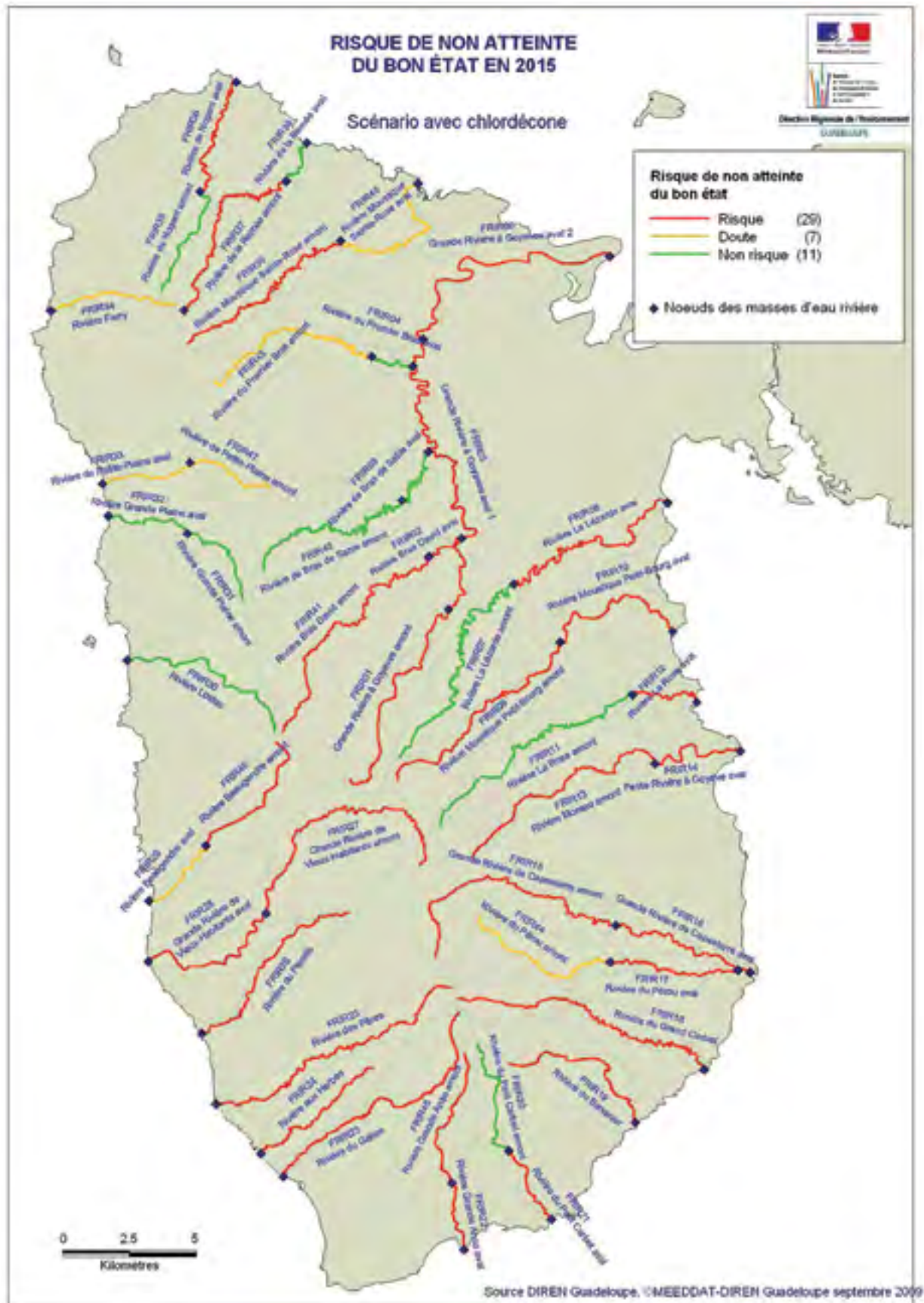
Eaux territoriales : Les eaux territoriales (largeur maximale: 12 milles marins soit 22,2 km à partir de la ligne de base) sont définies comme la zone de mer adjacente sur laquelle'exerce la souveraineté de l'Etat côtier au delà de son territoire et de ses eaux intérieures.

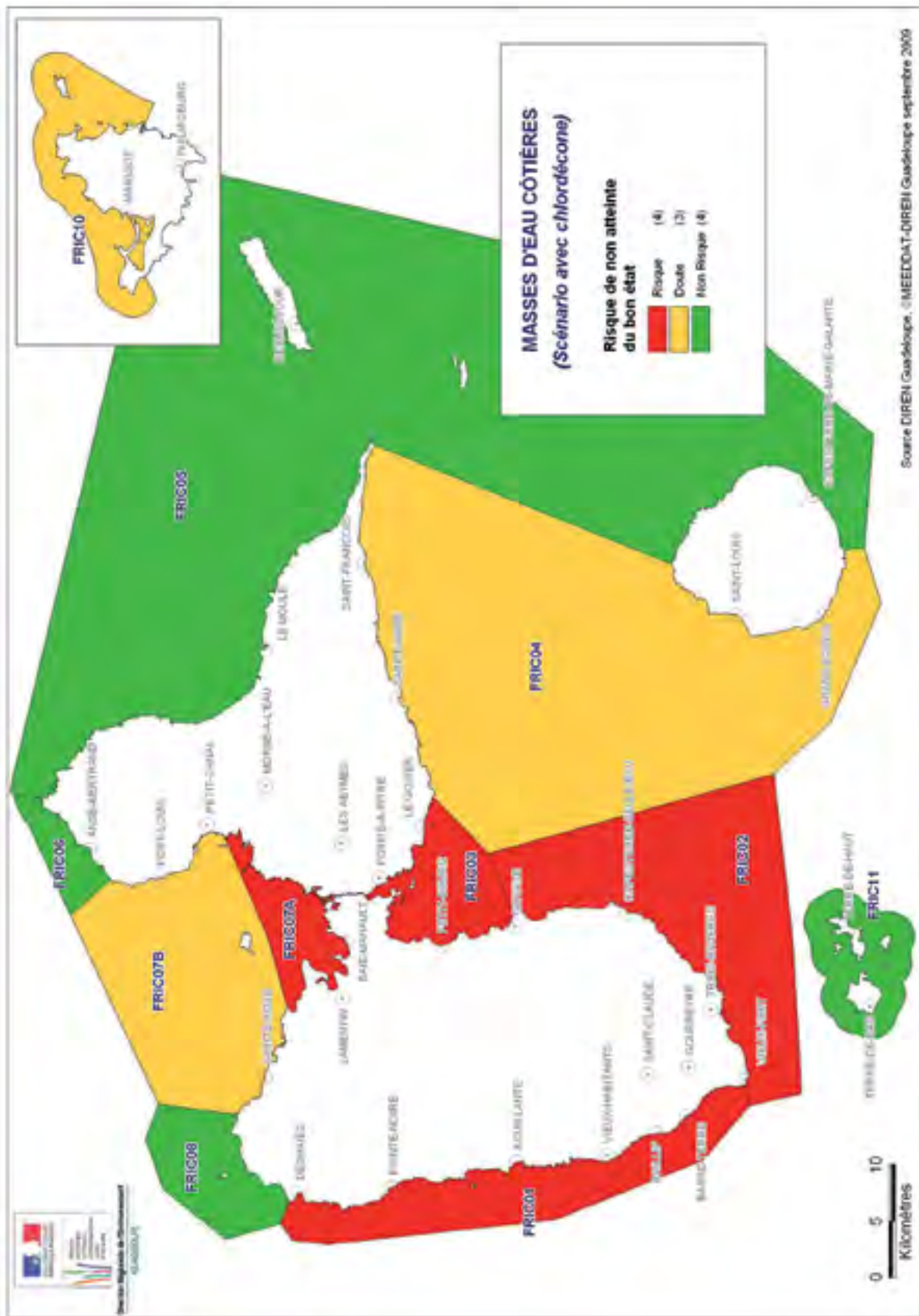
Masse d'eau : Portion de cours d'eau, canal, nappe souterraine, plan d'eau ou zone côtière homogène.

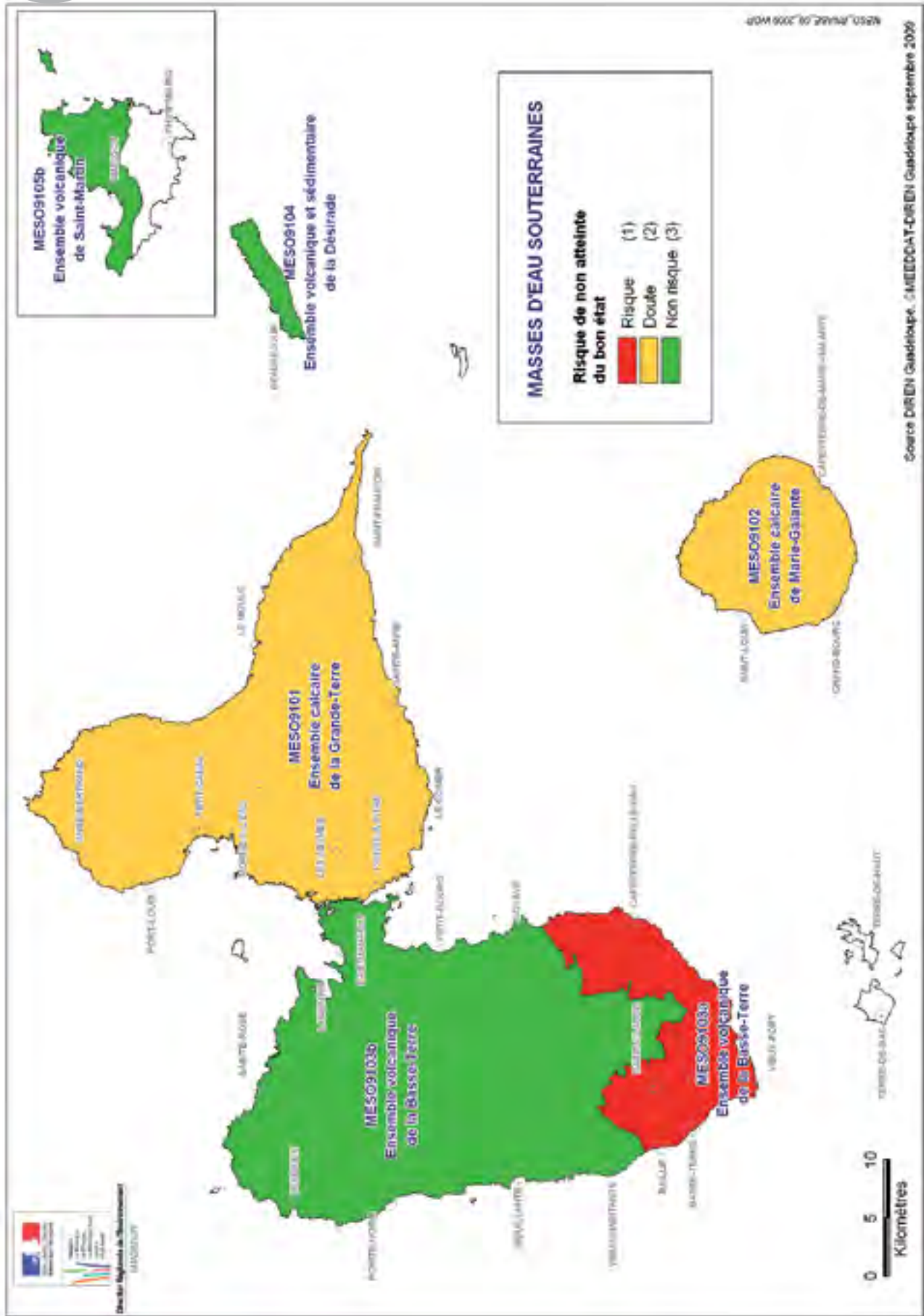
Dans le SDAGE 2010-2015 de Guadeloupe, trois types de masses d'eau sont considérées: les portions de cours d'eau, eaux souterraines, eaux côtières.

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) : Créé par la loi de 1992, le SDAGE fixe pour chaque bassin hydrographique, les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau dans l'intérêt général et dans le respect des principes de la loi sur l'eau.











**Conservatoire
du littoral**

Délégation Outre-mer
Antenne de Guadeloupe

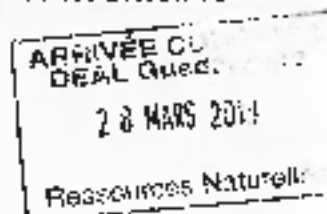
Affaire suivie par : Mme Nicole OLIER

Objet : révision du SDAGE 2016-2021

Réf : Courrier du 26 février 2013

Basse-Terre, le 25 mars 2013

Monsieur Amélius HERNANDEZ
Président du Comité de Bassin de
Guadeloupe
Secrétariat de bassin DEAL
Chemin des Bougainvilliers
97 100 BASSE TERRE.



Monsieur le Président,

Concernant la gestion de l'eau en Guadeloupe, le Comité de Bassin de la Guadeloupe a saisi le Conservatoire du littoral par courrier du 26 février 2013 afin de recueillir ses observations sur les enjeux prioritaires et les actions à entreprendre en prévision de la révision du SDAGE.

Affectataires en 2010 par arrêté ministériel de plus de 5 100 hectares de Domaine Public Maritime et Lacustre, le Conservatoire constate que les enjeux du SDAGE 2010-2015 de restaurer le fonctionnement biologique des milieux aquatiques et d'améliorer la connaissance des écosystèmes aquatiques pour une meilleure gestion constituent toujours des enjeux prioritaires.

A cet effet, le Conservatoire du littoral vient d'initier une démarche d'élaboration de plan de gestion (3 prévus dès 2013) avec l'appui financier de l'Office de l'Eau (100 000€ par an pendant 3 ans, à compter de 2013) et du FEDER. Ces plans de gestion solliciteront les acteurs locaux à travers une concertation active pour une meilleure gouvernance dans le domaine de la gestion de leur patrimoine naturel. Suite à la réalisation d'un état des lieux, des objectifs environnementaux incluant ceux de la directive cadre sur l'Eau seront déclinés en programme d'actions pour une gestion écologique des sites partagée avec l'ensemble des acteurs.

Concernant la communication et la mise en réseau des acteurs, un pôle relais mangrove et zones humides d'Outre-mer, mis en place et animé depuis 2012 par le Conservatoire du littoral, bénéficie également de l'appui de l'Office de l'Eau concernant la Guadeloupe. Un travail de définition d'indicateur « mangrove » devant s'insérer dans les jeux d'indicateurs « Spécificités Outre-mer » et « Nature » de l'ONH à paraître prochainement est également en cours. Les 3 pistes d'indicateurs sont les suivantes :

- Surface détruite par artificialisation (urbanisation, défrichement, etc) ;
- Nombre de mesures de préservation face à l'artificialisation grandissante ;
- Evolution des surfaces de mangroves altérées par action humaine.

Malheureusement, les actes de pollution et de remblaiement de zones humides sont encore fréquents y compris en domaine public. Globalement, la surface de ces écosystèmes humides ne cesse de reculer face à l'avancée des aménagements urbains. Aussi, il est nécessaire de rappeler l'intérêt prioritaire à la fois quantitatif et qualitatif (rôle de filtration) que représentent ces zones humides dans la gestion de la ressource en eau.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Délégué Outre-mer,
La Responsable en Guadeloupe

Nicole OLIER

Baie-Mahault, le mardi 08 avril 2013

Monsieur Amélius HERNANDEZ
Président du Comité de Bassin de Guadeloupe
DEAL
Secrétariat de Bassin
Chemin des Bougainvilliers
97100 BASSE-TERRE

R/SAL : VD/Eôle DEV et ENV/CR/SL – N°33-13
Rassuré aux par Christophe RAMIN
Objet : Avis de la Chambre d'Agriculture sur les enjeux
de l'eau dans le Bassin hydrographique de la Guadeloupe

Monsieur le Président,

En réponse à votre courrier référencé KN2013-15, nous avons l'honneur de vous transmettre notre avis officiel sur les enjeux prioritaires et les actions à entreprendre pour une meilleure gestion de l'eau et des milieux aquatiques dans le bassin hydrographique de la Guadeloupe.

Nous partageons les questions importantes identifiées par le Secrétariat Technique de Bassin. Cependant, nous souhaitons que soient prises en compte nos observations, au travers desquelles nous précisons les enjeux et actions qui nous paraissent prioritaires ainsi que d'autres questions relatives à la gestion de l'eau en Guadeloupe.

Aussi, vous trouverez en pièce jointe, une note traduisant l'avis de la Chambre d'Agriculture. Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Président, nos salutations respectueuses.



Le Président

Patrick SE...



PJ : Note Relative à l'Avis de la Chambre d'Agriculture

AVIS OFFICIEL DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE SUR LES ENJEUX DE L'EAU DANS LE BASSIN HYDROGRAPHIQUE DE LA GUADELOUPE

Objet :

- REVISION DU SDAGE 2010-2015
- PREPARATION DU SDAGE 2016-2021

Le document de synthèse qui nous a été transmis, mais en exerçue :

- 10 questions importantes sur la gestion de l'eau en Guadeloupe. Elles sont regroupées suivant 4 thèmes présentés ci-dessous :

Thèmes	Questions importantes
Anticiper pour mieux s'adapter au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> - Comment prendre en compte les contraintes du changement climatique dans la gestion quantitative de la ressource en eau ?
Replacer la gestion de l'eau dans l'aménagement du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Comment articuler le Schéma d'Aménagement Régional (SAR), le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) et le Futur Schéma régional de cohérence écologique avec le SDAGE 2016-2021 ? - Comment poursuivre la mise en œuvre des actions entreprises dans le SDAGE 2010/2015 sur le milieu marin ? - Comment poursuivre la mise en œuvre des actions entreprises dans le SDAGE 2010/2015 en prenant en compte la directive inondation ? - Comment, assurer la mise en cohérence des documents de planification et d'aménagement au travers du SDAGE afin de garantir leur mise en œuvre effective au bénéfice de la gestion de l'eau et de la protection vis-à-vis du risque inondation ? - Comment mieux articuler la politique de l'eau déclétée par le SDAGE avec les autres politiques publiques (agriculture, énergie, santé, transport, urbanisme, risques naturels, littoral...) ? - Comment délimiter et caractériser, en termes d'intérêt écologique, de fonctionnalité (risque inondation, protection contre l'érosion côtière (mangrove, barrière corallienne), gestion quantitative, de la ressource...), les milieux aquatiques dans toute leur diversité ?

Thèmes	Questions importantes
Garantir la qualité de la ressource en eau, vis-à-vis des pesticides et autres polluants pour satisfaire l'ensemble des usages	<ul style="list-style-type: none"> - Quelle stratégie mettre en place pour protéger la santé de la population durablement ?
Améliorer la gouvernance dans le domaine de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Comment améliorer la gouvernance dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et des milieux aquatiques dans ce nouveau contexte ? - Comment poursuivre la réalisation des opérations d'infrastructure en eau potable et assainissement prévues dans les documents de planification dans un contexte de crise et de raréfaction des fonds publics ?

➤ **10 grands enjeux de l'eau dans le bassin de Guadeloupe** (cf. Page 15 – *Synthèse provisoire des questions importantes*)

Nous prenons acte des questions et des grands enjeux identifiés par le Secrétariat Technique de Bassin. Nous les partageons. Cependant, nous voulons apporter sur certaines thématiques des remarques complémentaires au sein desquelles nous identifions des questions importantes supplémentaires ainsi que des enjeux prioritaires.

En outre, nous précisons également les actions conduites par la Chambre d'Agriculture et en accord avec les thématiques identifiées pour la gestion de l'eau et la protection des milieux sur notre territoire.

THEME I : Anticiper pour mieux s'adapter au changement climatique

L'activité agricole est extrêmement sensible au changement climatique. Nous assistons depuis plusieurs années à une modification des régimes pluviométriques, se traduisant notamment par des périodes sèches prononcées, avec pour conséquence des besoins en irrigation plus importants. D'autre part, l'augmentation de la population et l'accroissement des besoins font peser une menace sur la ressource en eau disponible. De façon récurrente, en période de carême, lorsque la demande en eau est forte, nous notons une pression grandissante sur les volumes d'eau destinés à l'agriculture, au bénéfice des usages : eau potable et industrie. Il convient aussi d'intégrer à la réflexion que la mission première d'un exploitant agricole est de produire des aliments, afin de nourrir une population, élément vital pour l'être humain, au même titre que l'eau.

L'eau étant un facteur fondamental pour le développement agricole, nous proposons que la question suivante soit aussi prise en compte :

- Quel serait l'impact du changement climatique (sécheresse, pluies exceptionnelles, modification des saisons...) sur nos productions agricoles (élevages et assolements des exploitations) ?

Et plus largement :

- Quelles seraient les conséquences d'un réchauffement climatique (carême plus sec) sur les besoins en eau pour notre territoire ? Quelles actions préconiser pour anticiper l'évolution des besoins en eau ?

Sous la thématique (1) les enjeux suivants nous paraissent prioritaires :

- Garantir l'accès à l'eau pour tous les usages (AEP, irrigation, industrie) en quantité et qualité suffisante
- Sensibiliser les usagers aux pratiques économes en eau (domestique, industriel, agriculture, collectivités, ...)

Nous sommes favorable à la mise en œuvre d'actions permettant :

- Le renforcement des solutions de stockage d'eau disponible sur notre territoire afin de satisfaire tous les usages (AEP, irrigation, industrie) en particulier en période de carême
- L'accompagnement des différents usagers pour le développement d'une politique d'économie d'eau
- L'amélioration des rendements des réseaux pour la distribution en eau potable

THEME 2 : Replacer la gestion de l'eau dans l'aménagement du territoire

Cela implique, l'association des acteurs de l'eau et de l'aménagement du territoire. Cette association doit permettre une concertation pour garantir une cohérence des différentes actions conduites sur le territoire de la Guadeloupe. En outre il est nécessaire que les problématiques de l'eau soient prises en compte dans les documents d'aménagement du territoire et inversement que les problématiques d'aménagement du territoire soient prises en compte dans les documents de gestion de l'eau (SUAGE...)

Aussi, sous cette thématique les enjeux suivants nous paraissent prioritaires :

- Associer les acteurs (eau et aménagement du territoire) pour une gestion de l'eau concertée, dans l'intérêt collectif et la préservation des milieux aquatiques.
- Assurer une cohérence entre les différentes politiques publiques (agriculture, tourisme, urbanisme, énergie...) mise en œuvre, pour une gestion visant à préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques.
- Limiter les conséquences des inondations dans les zones urbanisées et rurales
- Réduire les rejets et améliorer l'assainissement des eaux usées

Actions conduites par la Chambre d'Agriculture :

La Chambre d'Agriculture accompagne les agriculteurs dans l'acquisition d'une ressource en eau et la maîtrise de l'irrigation à l'échelle de leurs exploitations. De façon générale la

fourniture de l'eau pour l'irrigation des cultures, est pour la majorité des exploitations, réalisée soit à partir :

- D'un réseau collectif
- Ou de captage individuel

Dans le cas des captages individuels à usages agricoles, il apparaît nécessaire de favoriser la mise en place de dispositif permettant d'améliorer la connaissance sur les pratiques des préleveurs individuels. A cet effet, la Chambre d'Agriculture, en collaboration avec les services de l'Etat et l'Office de l'Eau Guadeloupe, met actuellement en place : Un dispositif nommé procédure mandataire, permettant de regrouper, à terme, l'ensemble des demandes de prélèvements individuels d'eau à usages agricoles sur le bassin hydrographique de la Basse-Terre. En outre, cette démarche collective, permettra : une gestion quantitative des prélèvements individuels agricoles sur les masses d'eau concernées, de prévenir, entre autre, tout risque de prélèvements préjudiciables au bon fonctionnement biologique du milieu aquatique.

D'autre part, nous sensibilisons l'ensemble des agriculteurs à un usage raisonné de l'eau pour l'irrigation. Cela se fait en partie, grâce à un accompagnement technique et la formation sur :

- l'acquisition de système d'irrigation adapté à la ressource en eau disponible
- Et dans la gestion des volumes d'eau à apporter aux cultures.

Ainsi, sous réserve de disposer des moyens nécessaires, nous sommes favorable à maintenir et renforcer nos efforts sur les actions précédemment citées.

THEME 3 : Garantir la qualité de la ressource en eau, notamment vis à vis des pesticides et autres polluants, pour satisfaire l'ensemble des usages.

Nous proposons que la question suivante soit aussi prise en compte :

- Comment encourager et développer des pratiques agricoles qui contribuent à la préservation des milieux naturels, sans mettre en péril l'équilibre économique ?

Sous la thématique (3) les enjeux suivants nous paraissent prioritaires :

- Maîtriser les pollutions diffuses en Guadeloupe, dues aux activités humaines (industriel, domestique, collectivité, agriculture...)
- Améliorer les pratiques pour reconquérir la qualité des eaux et écosystèmes aquatiques
- Protéger durablement la santé de la population
- Concilier une agriculture suffisamment rémunératrice pour les agriculteurs tout en préservant les milieux naturels ?

Nous sommes favorables à la mise en œuvre d'actions permettant :

- **Un soutien** aux systèmes de productions agricoles économes en intrant notamment dans les aires d'alimentation des captages pour la production d'eau potable

Actions conduites par la Chambre d'Agriculture :

La Chambre d'Agriculture engage des actions qui contribuent à diminuer les risques de pollution d'origine agricole. Ainsi nous développons, à titre d'exemples les actions régulières suivantes :

- La mise en œuvre de dispositifs agro environnementaux (dans le cadre des MAE) permettant la limitation de l'érosion et des fuites de micropolluants,
- L'analyse préventive de sol pour la recherche d'organochlorés et la cartographie des sols contaminés par la chlordécone sur le territoire de la Guadeloupe,
- La réalisation de collectes régulières des déchets d'origine agricoles: EVFP (Emballages Vides des Produits Phytosanitaires) et d'EVFF (Emballage Vide de Produits Fertilisants)
- La mise en œuvre du plan Ecophyto 2018, qui vise à réduire de 50% l'utilisation de produits Phytosanitaires à l'horizon 2018, par la mise en place d'actions de formation des utilisateurs (CERPHYTO), par le contrôle des appareils d'épandage (contrôle pulvérisateurs), et le développement et la vulgarisation de pratiques agricoles dites durables (contribuant à atteindre cet objectif), telle que la rédaction du Guide des bonnes pratiques agricoles, l'animation d'un groupe de ferme DEPHY ou l'organisation de journées techniques.
- Le développement de l'agriculture Biologique.

De plus dans le cadre de la mise en conformité de la Guadeloupe et singulièrement du moude agricole, vis-à-vis des lois Environnements, concernant la protection des captages d'eau potable, nous avons entrepris depuis une année, en collaboration avec nos partenaires DAAF, DEAL et ARS, l'élaboration d'un accord cadre. Ce document devrait constituer un outil de cadrage, en vue de la régularisation des pratiques agricoles autour de captages. Dans les prochaines années de nombreuses actions d'animation et d'accompagnement des professionnels aux changements de pratiques agricoles devront être développées sur ces territoires.

Ainsi, sous réserve de disposer des moyens nécessaires, nous sommes favorables à maintenir nos efforts sur des actions visant à améliorer les pratiques permettant de diminuer les risques de pollution d'origine agricole.



CONSEIL GÉNÉRAL
DE LA GUADELOUPE

□
DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
□
COORDINATION GÉNÉRALE DES SERVICES

N/Hel : HLMC/D13/291

Dossier suivi par : M. CÉRIVAL

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Basse-Terre, le12 JUILLET 2013.....

LE PRÉSIDENT

A

Monsieur Amélius HERNANDEZ
Président du Comité de bassin de la
Guadeloupe
Cité Guillard
Chemin Bougainvilliers

97100 BASSE-TERRE

OBJET : Révision du SDAGE 2010-2015

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la révision du SDAGE 2010-2015 actuellement en cours, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, la contribution du Conseil général de la Guadeloupe.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.


LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL



Contributions du Conseil général de la Guadeloupe à la révision du SDAGE 2010-2015

La contribution du Conseil général s'articule autour des 4 grands thèmes définis dans le SDAGE 2010-2015 et dans le document « synthèse provisoire des questions importantes sur la gestion de l'eau en Guadeloupe ».

➤ Thème 1 : Anticiper pour mieux s'adapter aux changements climatiques

La prise en compte des changements climatiques dans la gestion quantitative de la ressource en eau est une priorité pour la survie et le développement de notre territoire insulaire. Notre politique sur la gestion quantitative de l'eau doit porter sur deux grands axes : la réduction de la consommation en eau ainsi que le développement et la sécurisation des ressources.

La réduction de la consommation en eau doit permettre une meilleure gestion des ressources et la préservation du milieu naturel. Elle doit être réalisée à tous les niveaux : consommateurs domestiques, industriels, agriculteurs, gestionnaires de réseaux... et par tous les moyens : réduction des besoins, recyclage, amélioration des rendements de réseaux, modification des pratiques...

La sécurisation de nos ressources en eau, notamment pour faire face à des événements naturels majeurs de plus en plus fréquents et de plus en plus longs, doit s'opérer grâce au développement de stockages d'eau (barrages, récupération d'eau pluviale pour les besoins domestiques, ...) et à la mise en place d'interconnexions permettant un secours en eau de l'ensemble du territoire.

Pour sa part, le Conseil Général poursuit son engagement dans la desserte en eau agricole (indispensable pour le développement de notre île et pour une autosuffisance alimentaire) et la réalisation de barrages permettant des stockages importants d'eau. Les barrages de Moreau (maîtrise d'ouvrage transférée à la Région) et celui de Germillac doivent permettre une amélioration de la desserte en eau agricole et la sécurisation de l'alimentation en eau potable. D'autres projets restent à identifier pour apporter un niveau de sécurité suffisant.

D'autre part, la Collectivité départementale poursuit la couverture du territoire avec ses réseaux de transfert et de distribution permettant le secours en eau de nombreuses zones. L'alimentation du Nord Basse-Terre sera l'une des prochaines priorités du Département.

➤ Thème 2 : Replacer la gestion de l'eau dans l'aménagement du territoire

La mise en cohérence des différents schémas (SAR, SDAGE, SMVM, SCOT, ...) est indispensable pour rendre plus cohérentes et efficaces les actions menées pour la préservation des milieux aquatiques mais aussi pour permettre un développement durable du territoire.

La prise en compte de l'environnement, notamment aquatique, doit être une priorité pour tous les aménageurs. Cette prise en compte doit être intégrée à tout projet afin d'en réduire l'impact sur le milieu. L'office de l'eau doit en la matière jouer un rôle primordial pour garantir la prise en compte du SDAGE dans les différents documents de planification et être associé systématiquement lors de leur élaboration.

Il doit également être privilégié dans tout nouveau projet la protection des ressources en eau. Les projets (publics ou privés) devront être cohérents avec les objectifs fixés, notamment en matière de bonne gestion de la ressource. Ainsi devra être préférée l'irrigation collective à l'irrigation individuelle. Les prélèvements individuels en rivière seront proscrits dans la mesure où un réseau collectif d'irrigation est déjà existant et suffisant pour assurer les besoins en eau.

➤ Thème 3 : Garantir la qualité de la ressource en eau, notamment vis-à-vis des pesticides et autres polluants, pour satisfaire l'ensemble des usages

La protection de la santé de la population, notamment par la préservation des ressources en eau, est cruciale. Cette protection nécessite de nombreuses actions tant pour la réduction à la source de ces pollutions, la protection des ressources en eau et le traitement éventuel des ressources contaminées. L'expérience malheureuse du chlordécone nous a montrés la vulnérabilité de nos ressources en eau, l'insuffisance de protection de ces ressources, la nécessité d'être vigilant quant aux nouveaux traitements utilisés et la durabilité des pollutions engendrées. La politique de protection de la ressource en eau doit donc être plus affirmée (mise en place de périmètres de protection, accompagnement des agriculteurs, aménagement des usines de production permettant un traitement plus efficace, ...).

Pour sa part, le Conseil Général va poursuivre ses actions dans ce domaine avec la mise en place des périmètres de protection sur l'ensemble de ses ressources. Cette opération sera achevée d'ici deux ans. Le suivi de la qualité de l'eau brute et des réseaux, l'aménagement de protections autour des captages, la sensibilisation et l'accompagnement des usagers en amont de ces captages seront également poursuivis.

➤ Thème 4 : Améliorer la gouvernance dans le domaine de l'eau

L'amélioration de la gouvernance dans le domaine de l'eau est une action importante pour la collectivité départementale. Cette amélioration doit se poursuivre avec le regroupement des différentes structures gestionnaires de l'eau encore trop nombreuses afin de renforcer la mutualisation et la rationalisation des moyens.

En effet, dans un contexte de raréfaction des moyens, de besoins supplémentaires pour la modernisation et la sécurisation des réseaux ainsi que d'une nécessaire solidarité à l'échelle de notre territoire, d'importants changements doivent avoir lieu pour une meilleure gouvernance dans le domaine de l'eau.

Pour sa part, le Conseil Général a été précurseur avec la maîtrise d'ouvrage portée pour de nombreux projet structurants (conduites de transfert notamment) et la mise en place d'un réseau d'eau brute desservant l'ensemble du territoire qui souffrait autrefois de manques d'eau.

Ce réseau important permet la satisfaction des besoins domestiques (eau potable), industriels et agricoles, une solidarité entre les territoires, une meilleure sécurisation de l'approvisionnement en eau et une gestion plus efficace de la ressource. La Collectivité départementale a également été précurseur en matière de gestion grâce à un prix unique de l'eau et un interlocuteur unique pour l'ensemble de ses usagers.

Concernant la nécessité de faire face aux besoins encore importants en matière d'eau potable et d'assainissement dans un contexte de raréfaction des fonds publics, le Département constate d'abord les difficultés de nombreux de nos citoyens pour faire face à leur facture d'eau et s'inquiète de l'incapacité de notre population à supporter un prix de l'eau encore plus élevé. C'est dans ce contexte difficile que doit se poursuivre les actions déjà engagées.

Les projets à venir doivent être mis en œuvre en favorisant des solutions économes, rustiques et d'un coût d'exploitation acceptable. En effet, de nombreux projets très coûteux se développent parfois surdimensionnés dont le niveau de technicité malgré les garanties présentées laisse craindre des surcoûts

d'exploitation ou de renouvellement insupportables, des défaillances probables (liées à une exploitation et maintenance délicates) avec des répercussions graves pour l'environnement et une trop forte dépendance aux intervenants extérieurs (parfois à l'autre bout du monde). Il y a donc lieu de rationaliser les dépenses avec des équipements plus adaptés et durables.



SEANCE DU JEUDI 07 NOVEMBRE 2013
COMITE DE BASSIN DE LA GUADELOUPE

RAPPORT SUR LES QUESTIONS IMPORTANTES, LE CALENDRIER ET LE PROGRAMME DE TRAVAIL DE REVISION DU SDAGE

I RAPPEL DU CONTEXTE

Dans le cadre de la révision du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux de Guadeloupe (SDAGE) 2010-2015, le comité de bassin a consulté le public du 1er novembre 2012 au 30 avril 2013. Cette consultation visait à recueillir les observations du public sur :

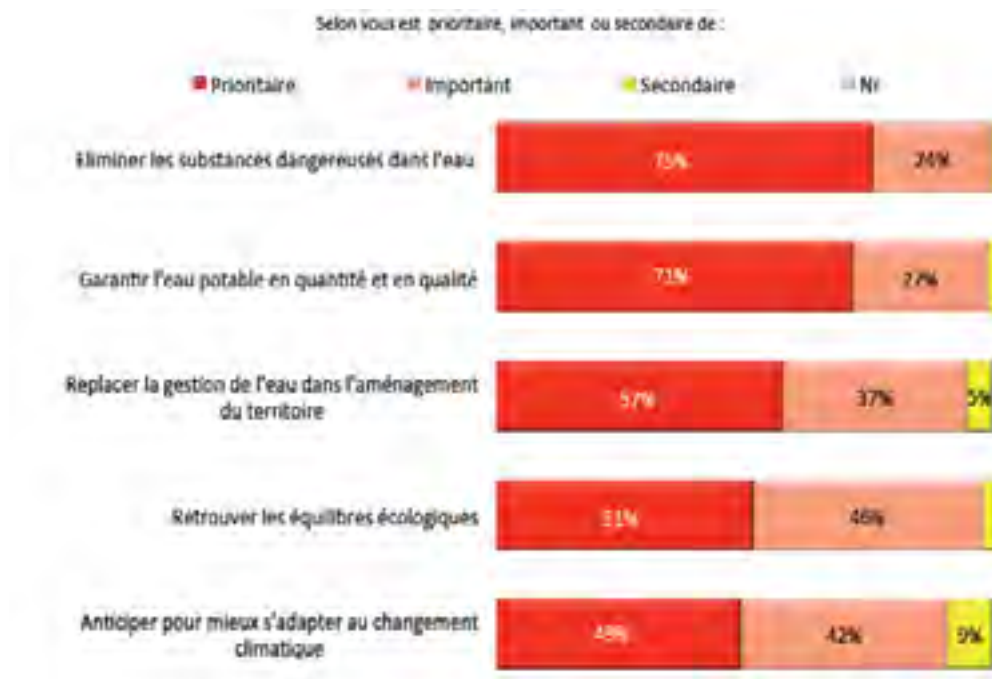
- les questions importantes du bassin c'est à dire sur les grands enjeux de l'eau auxquels le SDAGE 2016-2021 devra répondre ;
- le programme et le calendrier de travail pour la révision du SDAGE 2010-2015

Le comité de bassin a déjà validé en septembre 2012 la synthèse provisoire des questions importantes, le calendrier et le programme de travail. Il s'agit cette fois d'adopter la synthèse définitive intégrant les résultats de la consultation du public et des institutionnels. Lors de la dernière assemblée plénière du comité de bassin qui s'est tenue le 16 mars 2013, les différents supports (en particulier notice d'information, synthèse provisoire des questions importantes, questionnaires) , modes de diffusion et de communication utilisés pour la consultation du public ont été présentés. Ce dispositif a permis d'informer le plus grand nombre et recueillir 5263 réponses .

Le dépouillement et l'analyse des questionnaires ont été réalisés par le bureau d'étude QualiStat qui a remis son rapport en juillet 2013. La synthèse des résultats est présentée ci après.

II SYNTHÈSE DES REPONSES DU PUBLIC AUX QUESTIONNAIRES

Premièrement, parmi les cinq grands enjeux de l'eau relevés au niveau national, la population a apporté une attention particulière à deux d'entre eux. En effet, dans un contexte local où la vétusté du réseau de distribution accentue les problèmes d'approvisionnement et où la problématique de la chlrodécone et l'actuel débat sur l'épandage aérien sont bien présents dans les esprits, éliminer les substances dangereuses dans l'eau et garantir une eau potable en quantité et qualité suffisante apparaissent comme les deux chantiers prioritaires pour la population.

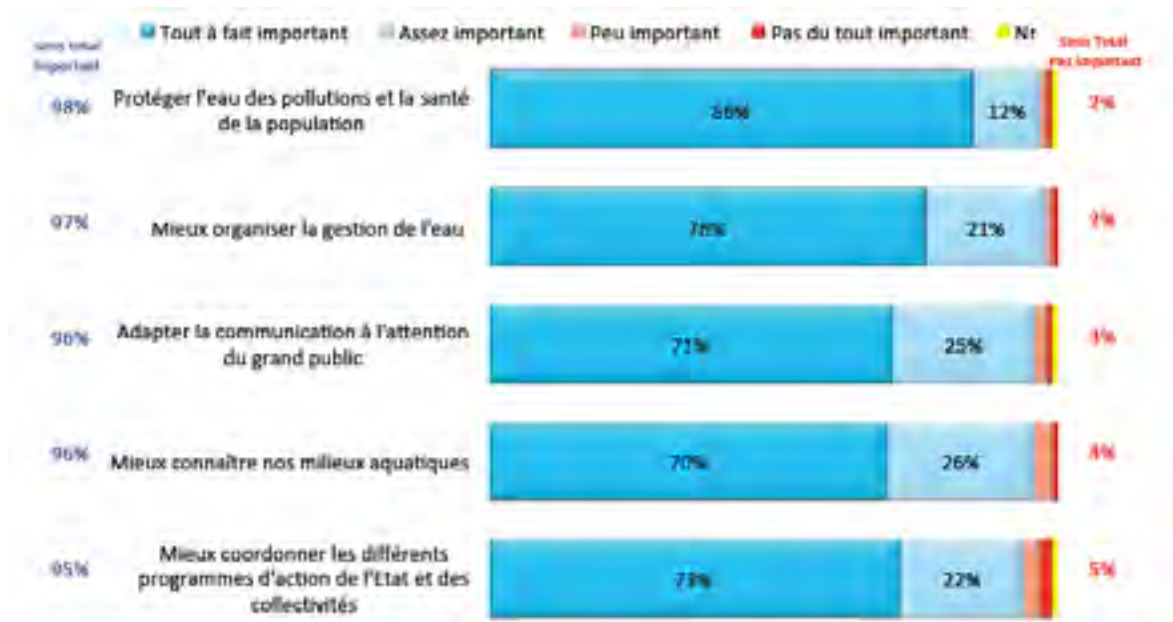


Ainsi, 75% des personnes enquêtées estiment que l'élimination des substances dangereuses dans l'eau est le principal défi pour la Guadeloupe. 85% des 36-65 ans, 85% des CSP supérieures et les résidents des communes du Sud Basse-Terre plus concernés par la problématique de la chlordécone, sont les plus nombreux à considérer ce chantier comme prioritaire.

Dans le même temps, elles sont 71% à affirmer que garantir la potabilité de l'eau en quantité et qualité est un axe de travail prioritaire.

Les autres chantiers sont bien en retrait par rapport aux deux premiers et sont jugés prioritaires à moins de 60%. Aujourd'hui, moins d'une personne sur deux pense qu'il est prioritaire d'anticiper pour s'adapter au changement climatique.

Deuxièmement, les cinq enjeux spécifiques à notre territoire retenus par le comité de bassin sont tous jugés importants par les personnes ayant répondu à l'enquête. Les scores d'importance globale (très important et assez important) s'échelonnent de 95 à 98%.



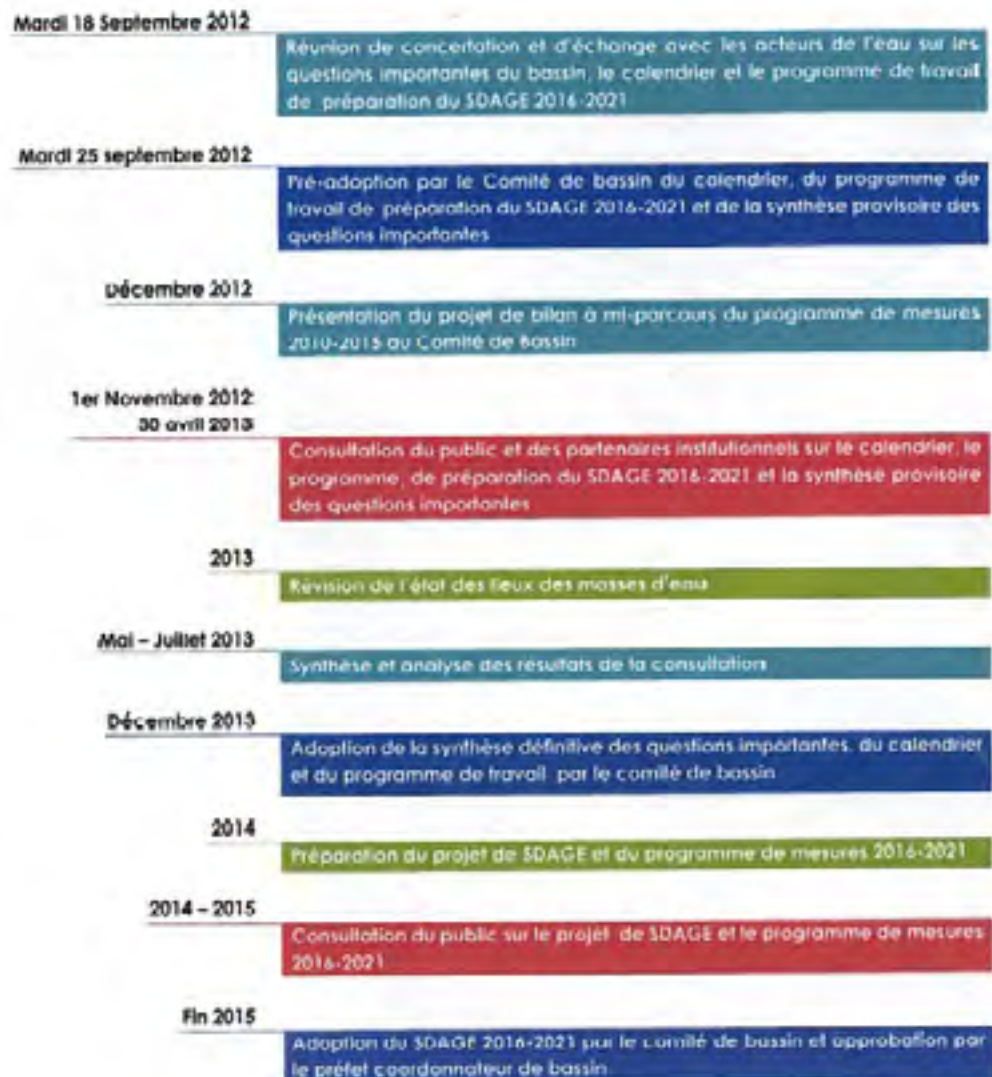
Une fois encore, la protection de l'eau vis à vis des pollutions et la protection de la santé de la population retiennent l'attention du plus grand nombre et sont jugés très importantes par 86% des personnes consultées. La meilleure coordination des différents programmes d'action entre l'Etat et les collectivités est l'enjeu auquel les guadeloupéens ayant répondu à l'enquête accordent le moins d'importance, même s'ils sont nombreux (95%) à juger cet enjeu important.

1. Réduire les coupures encore trop fréquentes
2. Réduire et harmoniser les tarifs de l'eau
3. Assurer que l'eau distribué soit potable
4. Améliorer la qualité et le goût de l'eau du robinet
5. Entretien et moderniser les canalisations
6. Renforcer la communication

Troisièmement, 11,5 % des personnes ayant répondu à l'enquête ont formulé des suggestions. L'analyse de ces suggestions permet d'identifier six thématiques principales abordées. Le thème de la réduction des coupures d'eau est celui qui regroupe le plus de citations.

L'analyse montre également que l'enjeu "garantir une eau en quantité et qualité" est celui qui suscite le plus de commentaires après les enjeux de gouvernance et de communication. Ceci peut s'expliquer car ce sont des aspects qui font partie de la vie quotidienne de la population.

Enfin, la population n'a émis aucune observation particulière sur le calendrier et le programme de travail.



III SYNTHÈSE DES RÉPONSES ET CONTRIBUTIONS DES INSTITUTIONNELS

En application de l'article R 212-6 du code de l'environnement, les institutions suivantes ont été consultées:

- le Conseil Général
- le Conseil Régional
- le Conseil Economique et Social Régional de la Guadeloupe
- La Chambre d'agriculture
- le parc national de la Guadeloupe
- l'office national des forêts
- le conservatoire du littoral

Les trois réponses obtenues sont synthétisées ci après.

1) Le conservatoire du littoral

Le conservatoire du littoral dans sa réponse adressée au comité de bassin par courrier du 25 mars 2013:

- constate, avec satisfaction, que les enjeux du SDAGE 2010-2015 de restaurer le fonctionnement biologique des milieux aquatiques et des écosystèmes aquatiques et d'améliorer la connaissance des écosystèmes aquatiques pour une meilleure gestion constituent toujours des enjeux prioritaires pour l'élaboration du prochain SDAGE. Les actions initiées par le conservatoire du littoral en 2013 visent ces objectifs.
- rappelle l'intérêt prioritaire à la fois quantitatif et qualitatif que représentent les zones humides dans la gestion de la ressource en eau.
- dénonce les actes de pollution et de remblaiement des zones humides qui sont encore fréquentes y compris dans le domaine public.

2) La chambre d'agriculture

La chambre d'agriculture dans sa réponse adressée au comité de bassin par courrier du 08 avril 2013 partage les questions importantes identifiées dans la synthèse provisoire des questions importantes en particulier :

- anticiper pour mieux s'adapter au changement climatique
- replacer la gestion de l'eau dans l'aménagement du territoire
- garantir la qualité de la ressource en eau, notamment vis à vis des pesticides et autres polluants, pour satisfaire l'ensemble des usages

Sur le premier point, elle souhaite plus précisément que soient prise en compte les questions suivantes: quel serait l'impact du changement climatique sur les productions agricoles et plus largement quels seraient les conséquences du changement climatique sur les besoins en eau pour notre territoire?

3) Le Conseil Général

La contribution du Conseil général adressée au comité de bassin le 12 juin 2013, s'articule autour des 4 thèmes suivants:

- anticiper pour mieux s'adapter au changement climatique
- replacer la gestion de l'eau dans l'aménagement du territoire
- garantir la qualité de la ressource en eau , notamment vis à vis des pesticides et autres polluants, pour satisfaire l'ensemble des usages
- améliorer la gouvernance dans le domaine de l'eau

Des axes de travail sont également proposés pour répondre à ces enjeux prioritaires. On peut citer en matière de gestion quantitative de la ressource, la réduction de la consommation en eau ainsi que le développement et la sécurisation des ressources.

En conclusion, le Comité de bassin doit se prononcer sur :

- la synthèse définitive des questions importantes qui se posent dans le bassin
- le calendrier et le programme de travail de révision du SDAGE 2010 -2015

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Comité de Bassin

Amélius HERNANDEZ



SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2013

DELIBERATION N° 2013/ 04

Adoption de la synthèse définitive des questions importantes, du calendrier général et du programme de travail de révision du SDAGE

Le comité de bassin de la Guadeloupe , réuni le 07 novembre 2013, délibérant valablement,

- Vu la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ;
- Vu l'article R.212-6 du code de l'environnement ;
- Vu le rapport relatif aux questions importantes, le calendrier et le programme de travail de révision du SDAGE transmis aux membres du comité de bassin avec les documents préparatoires le 29 octobre 2013 ;
- Vu l'exposé en séance des résultats et de l'analyse de la consultation du public et des institutionnels portant sur « l'avenir de l'eau et des milieux aquatiques » ;
- Vu les observations émises par le comité de bassin,

PREND ACTE

des résultats de la consultation du public et des institutionnels portant sur « l'avenir de l'eau et des milieux aquatiques » organisée du 1er novembre 2012 au 30 avril 2013 en Guadeloupe.

ADOpte

les questions importantes, le calendrier et le programme de travail pour la révision du SDAGE. Ces éléments seront regroupés dans un document intitulé « Synthèse définitive des questions importantes et programme de travail pour la révision du SDAGE » comportant en annexe notamment les avis et contributions reçus des institutionnels.

Le Président

A. HERNANDEZ

Textes réglementaires :

- Directive Européenne Cadre sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000 (72 pages)
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-textes.html>
- Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 Décembre 2006
http://www.eaufrance.fr/IMG/pdf/DGALN-Loi_sur_l_eau_cle01b31b.pdf
- Les lois Grenelle du 03 août 2009 et du 12 juillet 2010
<http://www.legrenelle-environnement.fr/Loi-Grenelle-1,74.html>

Schéma , plans, programmes, rapports :

- Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux de Guadeloupe 2010-2015 et le programme de mesure associé
<http://www.comite-de-bassin-guadeloupe.fr>
- Schéma d'Aménagement Régional de Guadeloupe et le Schéma de Mise en Valeur de la Mer-2011
http://www.cr-guadeloupe.fr/amenagement/?ARB_N_ID=687&ARB_N_S=688
- Schéma Départemental Mixte Eau et Assainissement - 2012
<http://www.eauguadeloupe.com/jupgrade/office-de-l-eau/missions/etudes-et-suivi57/sdmea53.html>
- Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du 05 décembre 2011
<http://www.guadeloupe.pref.gouv.fr/Les-actions-de-l-Etat/Amenagement-energie-logement-environnement/Intercommunalite/Intercommunalite/%28language%29/fre-FR>
- Schéma Régional Climat Air Energie de Guadeloupe (projet en consultation du public) notamment sur le site :
<http://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/schema-regional-climat-air-energie-r104.html>
- Deuxième plan national santé environnement
<http://www.sante.gouv.fr/deuxieme-plan-national-sante-environnement-pnse-2-2009-2013.html>
- Evaluation préliminaire des risques d'inondation dans le bassin de Guadeloupe - 2012 - Territoire à Risques
<http://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/la-directive-inondation-r310.html>

Sites utiles dans le domaine de l'eau

- <http://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/risque-inondation-r156.html>
- <http://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr>
- <http://www.eauguadeloupe.com>
- <http://www.comite-de-bassin-guadeloupe.fr>
- <http://www.eaufrance.fr>
- <http://www.oieau.fr>
- <http://www.astee.org>
- <http://www.eaudanslaville.fr>
- <http://www.sauvonsleau.fr>
- <http://www.cedre.fr>
- http://europa.eu/index_fr.htm

Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Direction de l'Environnement de l'Aménagement
et du Logement de la GUADELOUPE

Ressources Naturelles
Chemin des Bougainvilliers

Cité Guillard - 97100 BASSE TERRE

tel. : 0590 993 579

www.developpement-durable.gouv.fr